

Les comportements des conducteurs

Les comportements des conducteurs sont déterminants dans la survenue des accidents de la route. Au Québec, la vitesse excessive et la conduite avec les facultés affaiblies sont la cause des deux tiers des décès sur les routes (Béliveau, 2015, Société de l'assurance automobile du Québec, 2016; tirés de [MSSS en collaboration avec l'INSPQ, 2016](#)). De plus, une étude réalisée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) indique clairement que le risque de mourir dans un accident de la route augmente avec le taux d'alcoolémie. En effet, comparativement aux conducteurs avec une alcoolémie de 0, le risque d'accidents mortels est 4,5 plus élevé chez ceux avec une alcoolémie de 51 à 80 mg/100 ml, un risque qui passe à 24 chez ceux avec une alcoolémie de 81 à 150 mg/100 ml et à plus de 175 pour une alcoolémie de 151 à 210 mg/100 ml (Brault et collaborateurs, 2004, tiré de la [SAAQ, 2017](#)).

La conduite avec les facultés affaiblies

Entre 2009 et 2013, **5,5 %** des accidents avec dommages corporels survenus sur les routes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont dus à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool.

Entre 2009 et 2013, 2 004 accidents avec dommages corporels sont survenus sur le réseau routier de la région ([SAAQ, Dossier statistique bilan 2014](#)). De ce nombre, 110 ont été causés par la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, soit 5,5 % ([SAAQ, 2017](#)). Cette proportion régionale ne se différencie pas de celle du Québec (5,0 %) (figure 1). Toutefois, la proportion des accidents avec dommages corporels dus à la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues est supérieure à celle de l'ensemble de la province en 2009-2013 (1,1 % contre 0,6 %) (figure 1). Précisons ici que ces données concernent les accidents survenus sur les routes de la région peu importe le lieu de résidence du conducteur. Elles ne représentent donc pas tout à fait les comportements des conducteurs de la région.

Entre 2008 et 2012, **50 %** des conducteurs décédés testés en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avaient une alcoolémie dépassant la limite permise.

Au cours des cinq années 2008-2012, 43 accidents mortels sont survenus sur les routes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Nous ne connaissons pas le nombre de conducteurs décédés dans ces accidents, mais nous savons que pour 20 d'entre eux, un test d'alcoolémie a été fait. Or, le test a révélé que la moitié des conducteurs décédés testés (50 %) avait une concentration d'alcool dépassant la limite de 80 mg/100 ml. Cette proportion ne se distingue pas de celle du Québec au plan statistique (37 %) (figure 2). Il faut toutefois être prudent quand on se compare avec le Québec puisqu'on ne sait pas quelle proportion de conducteurs ont été testés. Néanmoins, les résultats régionaux méritent réflexion car il s'agit de 10 décès et accidents qui auraient pu être évités.

Figure 1 : Proportion (en %) des accidents avec dommages corporels survenus sur les routes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Québec dus à la conduite avec les facultés affaiblies, 2009-2013

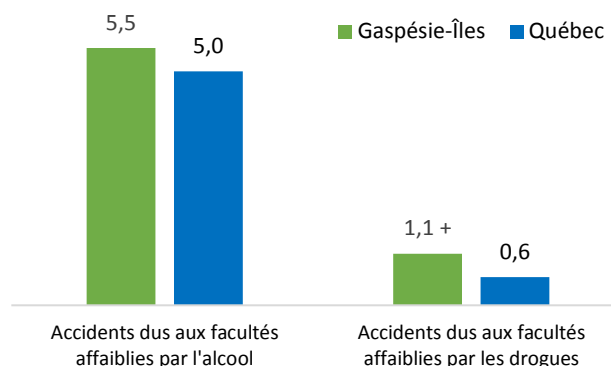
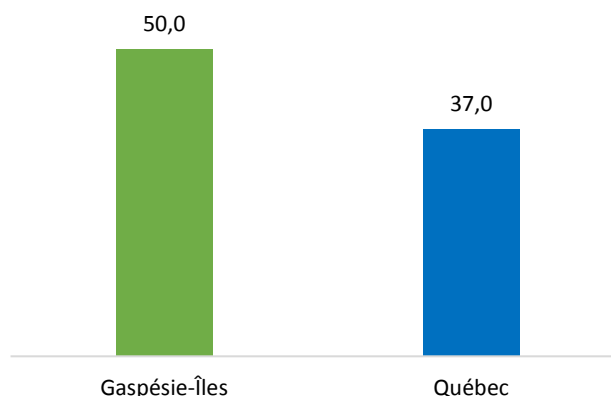


Figure 2 : Proportion (en %) des conducteurs décédés testés avec une alcoolémie supérieure à 80 mg/100 ml, 2008-2012



Sources : Société de l'assurance automobile du Québec. *Profil détaillé des faits et des statistiques touchant L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT*, 32 pages (2017). TARDIF, François. *Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier 2005-2014*, SAAQ, 195 pages (2015).

Symboles : + ou - Valeur significativement supérieure ou inférieure à celle du Québec au seuil de 0,05.

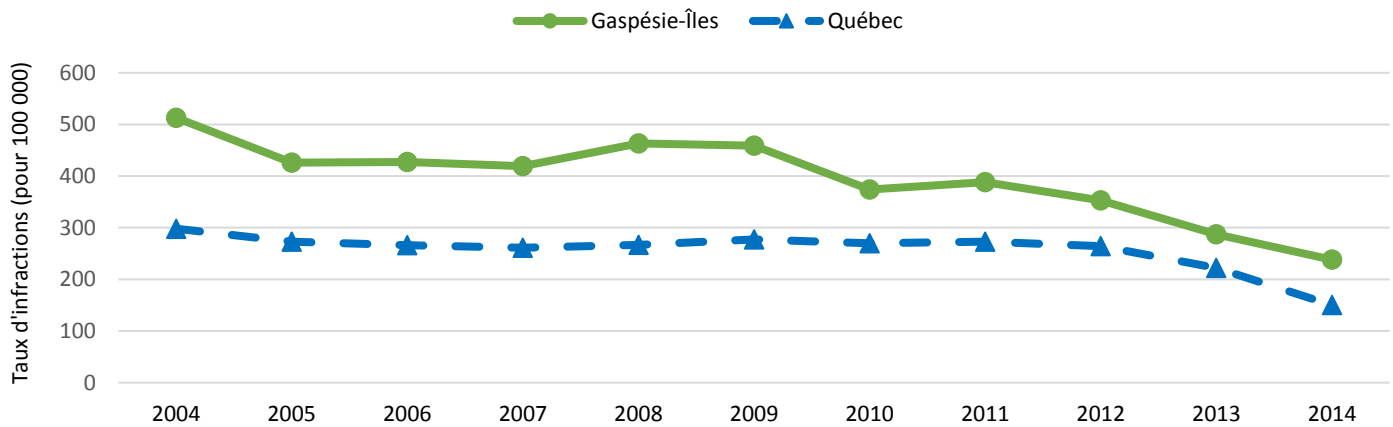
Document produit par : Nathalie Dubé, Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, février 2017.

En 2014, **159** infractions liées à l'alcool ont été commises par les conducteurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Ce nombre correspond à un taux d'infractions de 238 pour 100 000 titulaires de permis de conduire dans la région. Ainsi, malgré la baisse marquée de ces infractions depuis 10 ans (figure 3), elles demeurent largement plus répandues chez les conducteurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que chez ceux du Québec (238 pour 100 000 contre 150), comme c'est le cas depuis au moins les vingt dernières années.

Le nombre d'infractions reflète non seulement les comportements des conducteurs, mais aussi les ressources consacrées aux actions policières de contrôle (SAAQ, 2017). Il faut donc être prudent quand on compare les territoires entre eux ou même quand on examine les données à travers les années. Malgré cette limite, cet indicateur donne une idée de l'ampleur de ce type d'infractions chez les conducteurs de la région.

Figure 3 : Taux d'infractions liées à l'alcool (pour 100 000 titulaires de permis de conduire), 2004 à 2014



La vitesse excessive

En 2014, plus de **6 000** infractions pour excès de vitesse ont été perpétrées par les conducteurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Avec ce nombre, le taux d'infractions pour excès de vitesse commises par les titulaires de permis de conduire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est moindre que celui du Québec (figure 4). Comme l'illustre cette figure, cette situation plus favorable de la région s'est observée de manière générale tout au long des dix dernières années.

Mentionnons en terminant que les infractions pour excès de vitesse sont à la baisse dans la région, particulièrement depuis 2007. Alors que le taux régional pour ce type d'infraction était de 13 685 pour 100 000 titulaires de permis de conduire en 2007, il est maintenant de 9 070 en 2014, une baisse de 34 %. Néanmoins, ces infractions sont encore relativement prévalentes dans la région, compte tenu des conséquences possibles de ces comportements sur la sécurité et la vie des usagers du réseau routier.

Figure 4 : Taux d'infractions pour excès de vitesse (pour 100 000 titulaires de permis de conduire), 2004 à 2014

